

>> Les quatre derniers numéros de "La presse lue par le SERCE",  
sont en ligne sur <https://serce.fr>  
rubrique "[Publications / La presse lue par le SERCE](#)"

## ZOOM

### Un plan de résilience de près de 7 Mds €

Le 16 mars, **le Premier ministre, Jean Castex** a présenté le "**plan de résilience économique et sociale**" destiné à aider les entreprises et les ménages français à supporter les conséquences de la guerre en Ukraine.

Dès le 1<sup>er</sup> avril, une "**remise carburant**" de **0,15 €/l** sera accordée aux routiers, taxis, agriculteurs, entreprises du BTP, pêcheurs pour l'essence, le gaz naturel et le GPL pour une durée de 4 mois.

Afin de "**protéger notre économie dans tous les secteurs exposés pour éviter les faillites et sauver les emplois**", le plan reprend, en les adaptant, certaines mesures mises en œuvre durant la crise sanitaire. Trois dispositifs seront renforcés. **Le plafond du Prêt Garanti par l'État (PGE) sera relevé à 35 %** (25 % durant la crise sanitaire) du chiffre d'affaires. Par ailleurs des **reports de charges** seront accordés par la DGFIP et les Urssaf. Enfin le recours à **l'activité partielle de longue durée** sera prolongé d'un an supplémentaire pour les accords déjà signés, des accords avec de nouvelles branches pouvant également être conclus.

Tous secteurs et tailles confondus, les entreprises dont les dépenses de gaz et d'électricité représentent au moins 3 % de leur chiffre d'affaires, et qui sont susceptibles d'enregistrer des pertes en 2022 liées à la hausse des prix de l'énergie, pourront voir **la moitié du surcoût pris en charge par l'État**. Toutefois, la Commission européenne doit encore approuver le cadre réglementaire autorisant temporairement cet effort exceptionnel de l'État, pouvant s'élever jusqu'à 25 M€.

À destination des professionnels des transports, la remise carburant n'affectera pas le niveau des indexations gasoil durant 4 mois. Le **remboursement mensuel de la TICPE** (et non plus trimestriel) permettra également de soulager leur trésorerie.

En ce qui concerne le **secteur du BTP**, alors que de nombreux marchés ont été conclus sans clause de révision, le Premier ministre

demande d'**appliquer la théorie de l'imprévision pour les marchés publics** et de **ne pas appliquer les pénalités de retard** dans le cas de délais dus à des difficultés d'approvisionnement.

**BPI France** étendra les **prêts Industrie**, d'une durée de 10 ans, aux PME et ETI du bâtiment et des travaux publics. Ils permettent de financer un changement d'outil de production.

Alors que les **index de prix du bâtiment** sont actualisés tous les trois mois, le gouvernement prévoit d'accélérer leur publication. Concernant les **contrats de droit privé**, le ministre de l'Économie Bruno Le Maire invite les entreprises à **se saisir du principe d'imprévisibilité** pour justifier une révision du prix fixé initialement en raison de la hausse des coûts énergétique et de matières premières ou de l'allongement des délais d'approvisionnement.

Pour renforcer l'indépendance énergétique de la France et "**sortir intégralement du gaz et du pétrole russe d'ici à 2027**", le gouvernement souhaite renforcer les capacités d'importation de gaz naturel liquéfié "**ainsi que les capacités en énergies renouvelables et en biogaz**". Des mesures devraient prochainement **simplifier le déploiement des énergies renouvelables**. Les crédits du fonds chaleur seront également augmentés de 40%, soit de 150 M€. Il prévoit également un plan de sortie accélérée des hydrocarbures pour les bâtiments d'État.

D'ici quelques semaines, le gouvernement lancera un **Appel à Projets "exceptionnel"** de France 2030 afin d'**accélérer la décarbonation de l'industrie**, ainsi qu'un plan de sortie accéléré des hydrocarbures pour les bâtiments de l'État et de ses opérateurs.

> [www.lemoniteur.fr](http://www.lemoniteur.fr) – 16/03/22 -  
Contexte – Le Figaro - 17/3/2022 - Enerpresse - 18/03/22

Préoccupée par la situation des entreprises de travaux publics, **la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP)** estime que la réduction de 15 centimes accordée sur le coût de l'essence et du gazole n'est pas à la hauteur. Elle demande "**de bloquer les prix des carburants et a minima de geler momentanément la TICPE**". Pour contrer les difficultés de trésorerie, elle juge le nouveau Prêt Garanti par l'État (PGE) inadapté pour les entreprises qui ont déjà souscrit un PGE et réclame "**un allongement de la durée de remboursement des PGE pour les entreprises qui le demanderaient, sans conséquences bancaires pour ces entreprises**". Face à la flambée des prix des matières premières la fédération exige la **renégociation du prix des contrats en cours** lorsqu'ils n'ont pas de clause de révision de prix ou lorsque la formule de révision prévue au marché ne permet pas la juste répercussion des surcoûts réels. "**Dans l'attente d'une mesure d'ordre public de caractère législatif qui concernerait les marchés publics et privés, nous souhaitons la publication rapide d'une circulaire visant à définir les modalités concrètes de mise en œuvre de la théorie de l'imprévision et des circonstances imprévues, celles-ci ne pouvant en pratique qu'être très rarement invoquées**", indique-t-elle. Elle demande également l'**avancement de la publication des index INSEE spécifiques aux TP**, la **prolongation des délais d'exécution des travaux ou l'absence de pénalités en cas de retard**, ainsi que l'élargissement des mesures annoncées sur l'**activité partielle** avec une réactivation de la prise en charge intégrale de l'activité partielle.

> **Communiqué de presse FNTP – 17/03/22**

## > ECONOMIE

Compte tenu de la guerre en Ukraine, l'**Insee** identifie trois points de vigilance : **l'inflation**, avec une envolée des prix des matières premières, **une détérioration des chaînes d'approvisionnement** susceptible de créer de nouvelles pénuries et **une perte de confiance** de la part des ménages et des acteurs économiques. Alors que 2022 paraissait bien orientée, l'incertitude règne à nouveau. Sur un an, **l'inflation atteint 3,6 % en février**. Malgré le bouclier tarifaire proposé par le gouvernement, elle " *pourrait se situer au cours du deuxième trimestre autour de 4,5 %* ", attisée notamment par l'augmentation des prix de l'énergie. Sans ces mesures, l'Insee estime que la hausse des prix aurait déjà dépassé 5 % le mois dernier. La France détient pour l'instant l'inflation la plus faible de toute la zone euro. **L'Insee anticipe une progression de l'activité de 0,3 % de croissance au premier trimestre**, sans s'engager sur le reste de l'année. Si les prix du gaz et du pétrole restaient à leur niveau de début mars, les économistes tablent sur une dégradation de l'activité sur un an d'environ un point. Dans ce contexte semé d'incertitudes, les chefs d'entreprises interrogés par l'Insee entre le 25 février et le 14 mars ont nettement abaissé leurs perspectives générales d'activité, en particulier les industriels.

> Les Echos – 16/03/22 - Le Figaro - 17/03/22

D'après le dernier **baromètre de la Commission Climat de France Invest**, en 2021, **les investissements réalisés dans le secteur des cleantechs ont atteint 2,3 Mds €** (1,2 Md € en 2020, un peu moins en 2019). Près de 125 levées de fonds ont été identifiées. Le secteur de **l'économie circulaire** réalise une percée et se place au premier rang avec 26 opérations recensées représentant 837 M€ d'investissements. Il est suivi par les **énergies renouvelables** (595 M€, 29 opérations), puis les **transports et la mobilité** (365 M€, 24 opérations), **l'innovation dans le domaine agricole** (13 M€, 13 opérations) et **l'efficacité énergétique** (136 M€, 17 opérations). **L'hydrogène** représente 78 M€ d'investissements pour 5 opérations.

► Consultez [le Bilan 2021](#) (source : [www.franceinvest.eu](http://www.franceinvest.eu))

> Les Echos – 14/03/22

## > SOCIAL

Depuis plus de 10 ans, **le nombre d'accidents graves et mortels au travail ne diminue plus**. Depuis 2016, les statistiques révèlent même **un accroissement des accidents mortels au travail**. En 2020, la baisse d'activité liée à la crise sanitaire a entraîné de facto une diminution des accidents du travail (540 000), y compris des accidents mortels, mais 550 personnes ont tout de même perdu la vie (hors accidents de la route). Tenter d'inverser cette tendance est l'un des principaux objectifs que s'est fixé le gouvernement, dans le cadre du **4<sup>ème</sup> Plan Santé au Travail 2022-2025** présenté en décembre dernier. Le 14 mars, **Laurent Pietraszewski, Secrétaire d'État chargé des retraites et de la santé au travail** a exposé au **Comité National de Prévention et de Santé au Travail (CNPST)** " *les modalités opérationnelles de déploiement par des actions concrètes* " du dispositif. Il cible en priorité les personnes les plus exposées aux accidents graves : jeunes, nouveaux embauchés, travailleurs intérimaires, travailleurs indépendants et détachés, TPE-PME. Les questions de santé et de sécurité au travail devront systématiquement être abordées dans les  **cursus d'enseignement**, en alternance ou non. " *Dans toutes les entreprises* " un **parcours d'intégration** devra être mis en place " *lors de la prise d'un nouveau poste* " par de nouveaux embauchés, dont les stagiaires. Les TPE et PME devront être davantage accompagnés grâce à la future offre de service que proposeront les services de santé au travail inter-entreprises. Un décret en ce sens sera publié prochainement. Le Ministère du Travail entend également **renforcer la surveillance des EPI et des équipements de travail**. Les enjeux de santé et de sécurité devront être pris en compte dès leur conception. En complément des actions de sensibilisation et de formation seront menées. La feuille de route vise en particulier les risques jugés plus importants : **accidents de la route, chutes de hauteur, utilisation de machines**, et les secteurs les plus exposés, comme le **BTP**.

> Les Echos – 15/03/22

## > ENERGIE – TÉLÉCOMMUNICATION – ENVIRONNEMENT

### EN FRANCE

Un **article de la loi relative à la Différenciation, la Décentralisation, la Déconcentration** et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite **loi 3DS** du 21 février 2022 **dispense les entreprises de travaux et les responsables de projet de la prise en charge des endommagements accidentels de réseaux** en dehors de la " *zone de précautions particulières* ". Cette disposition permet de " *s'assurer que les gestionnaires donnent des réponses précises et justes aux déclarations d'intention de travaux et déclaration de travaux (DT-DICT) et qu'ils assument la prise en charge des travaux de réparation s'ils se sont trompés* ", souligne le rapport de la Commission des lois de l'Assemblée nationale.

► Consultez [l'article 195 \(chap. IV\) de la loi 3DS](#) (source : [www.legifrance.gouv.fr/jorf](http://www.legifrance.gouv.fr/jorf))

> [www.lemoniteur.fr](http://www.lemoniteur.fr) - 11/03/22

Fin février, 95 % des bornes de recharge pour véhicules électriques installées en France ont une puissance inférieure à 50 kW. Dans le cadre du **plan France 2030**, le gouvernement a lancé le 17 mars dernier, un **Appel À Projets (AAP)** pour soutenir le **développement des stations de recharge haute puissance** en zones urbaines et dans les territoires. L'objectif est de créer un véritable élan en consacrant **une enveloppe de 300 M€, dont un tiers dès 2022**. Le montant de l'aide peut atteindre jusqu'à 40 % des coûts éligibles. Les projets peuvent être transmis jusqu'au 31 décembre 2024. La première échéance de cet AAP piloté par l'Ademe est fixée au 11 juillet 2022.

► Renseignements auprès de l'Ademe via l'adresse suivante : [aap-irve2030@ademe.fr](mailto:aap-irve2030@ademe.fr)

> [Energiepress](#) – 21/03/2022

A la faveur de la crise sanitaire, **l'installation des purificateurs d'air** s'est multipliée dans les bureaux, salles de classe et établissements recevant du public. Toutefois d'après **Uniclimate**, le syndicat professionnel des industries thermiques, aérauliques et frigorifiques " *l'offre et les solutions de purification de l'air dédiées au marché tertiaire restent encore peu lisibles pour les décideurs, et les process pour optimiser la qualité de l'air intérieur demeurent méconnus* ". C'est la raison pour laquelle il publie **un guide " Panorama des purificateurs d'air "**. Le document présente 8 solutions d'épurations de l'air disponibles sur le marché : les filtrations particulaires, électrostatique, à plasma froid, à charbon actif, le rayonnement UV-C, la photocatalyse, l'ozonation et l'ionisation. Le guide rappelle les **principes méthodologiques à respecter** durant la conduite d'un projet d'amélioration de la qualité de l'air intérieur. " *L'objectif du guide n'est pas de faire ou d'orienter le marché autour des seuls purificateurs proposés par les industriels membres d'Uniclimate ou préconisés par des organismes institutionnels mais de présenter toutes ces solutions, multiples dans leurs formes et leurs fonctionnalités, en pointant leurs avantages, leurs applications connues, les précautions d'usage ou encore les règles de maintenance et d'entretien* ", explique **Christophe Teissier, Président du groupe d'experts " Filtration et épuration pour la qualité d'air "** chez Uniclimate.

► Téléchargez le [Guide](#) (source : [www.uniclimate.fr](http://www.uniclimate.fr))

> [www.genieclimatique.fr](http://www.genieclimatique.fr) – 2/03/22

Pour faire face à la vulnérabilité du système énergétique, à l'insécurité d'approvisionnement, et contrer le retard de la France " *par rapport à ses propres objectifs inscrits dans la PPE* ", **le solaire devrait davantage contribuer à la transformation du mix énergétique**. Tel est l'avis d'**Enerplan**, le syndicat des professionnels de l'énergie solaire, qui propose d'établir, en concertation avec l'État, **un " plan d'urgence " pour déployer 25,5 GW de capacités solaires photovoltaïques entre 2022 et 2025**, pour une puissance de 10 GW (4 fois plus qu'en 2021). Cette progression s'appuierait sur 1,5 GW supplémentaire en autoconsommation, 2 GW de petites centrales d'une capacité inférieure à 500 kW et 6,5 GW de centrales de taille supérieure. Pour réaliser ce plan, Enerplan avance diverses mesures abordant tous les aspects : production, ré-industrialisation, raccordement, stockage, formation. Il estime également indispensable de déroger à certaines dispositions, en proposant notamment que la procédure de permis de construire soit réduite " *à 1 an maximum, incluant l'étude d'impact et les enquêtes publiques* ". L'accélération de la mise à disposition du foncier de l'État grâce à une " *procédure d'urgence* " permettrait également d'accélérer le rythme de déploiement.

> [Enerpresse](#) – 17 mars 2022

**Le Conseil Supérieur de l'Énergie** doit examiner le 24 mars prochain un **projet de décret**, pris en application de la loi Climat et résilience, qui fixera les modalités de la procédure d'appel d'offres portant sur le **développement de capacités de stockage d'électricité**. Le texte devrait préciser en la matière les rôles respectifs du RTE et du ministère de la Transition écologique. Il définira les composantes que le gestionnaire du réseau devra intégrer dans le cahier des charges joint à chaque appel d'offres. Le futur décret devra également détailler les caractéristiques techniques et énergétiques des capacités éligibles, le profil du stockage souhaité, ainsi que les dates et durée d'engagement des candidats. Par souci de transparence, le cahier des charges devra comporter " *une liste exhaustive des critères de classement des offres* " et " *leur éventuelle pondération ou hiérarchisation* ", le critère prix ne pouvant pas dépasser la moitié de la note finale.

> [Contexte](#) – 15/03/22 – [Enerpresse](#) – 16/03/22

Dans une délibération publiée le 16 mars, **la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE)** dresse un bilan de la **première période de candidature à l'appel d'offres " PPE2 "**. Elle note un " *fort décalage avec les prix observés pour la première période de cet appel d'offres* ", le prix moyen pondéré des dossiers déposés atteignant 61,67 euros par MWh, alors que le plafond était fixé à 90 euros par MWh. La CRE recommande donc d'abaisser le prix plafond prévu pour la 2<sup>ème</sup> période de l'appel d'offres. En ce qui concerne les 200 MW réservés " *en priorité aux projets de moins de 5 MWh distants de plus de 500 mètres de tout autre projet* ", la CRE propose de réduire le volume cible si le niveau de souscription " *devait demeurer en deçà des volumes appelés lors des prochaines périodes* ".

► Téléchargez la [Délibération de la CRE](#) (source : <https://www.cre.fr>)

> [Contexte](#) – 18/02/2022

**La société Alkern**, spécialisée dans la production de produits préfabriqués en béton, déploiera près de **150 000 m<sup>2</sup> d'ombrières photovoltaïques sur les zones de stockage de certains de ses sites**. La conception et l'installation ont été confiées à **Engie Green**. Dès 2024, les sites équipés représenteront une capacité d'environ 35.000 MWh par an, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 15 000 personnes.

> [www.environnement-magazine.fr](http://www.environnement-magazine.fr) – 7/03/22

## EN RÉGIONS

**Bourgogne-Franche Comté**. D'après **Albert Matocq-Grabot, le maire de la ville de Sochaux (25)**, " *les enjeux de transition écologique doivent devenir des automatismes dans les collectivités* ", mais il faut pour cela " *s'entourer de professionnels* ". Il y a deux ans, il a signé **un Contrat de Performance Énergétique (CPE)** avec une entreprise adhérente du SERCE pour une durée de 6 ans. Son objectif : **optimiser les performances de 18 de ses bâtiments** afin de **réduire de 20 % les émissions de CO<sub>2</sub> de son parc**, " soit 831 tonnes de CO<sub>2</sub> par an ". Durant une année des travaux ont permis renouveler les installations de production d'énergie des bâtiments dont la Halle des sports, les bâtiments hébergeant les services techniques de la ville, le centre aéré, une école élémentaire, un restaurant scolaire et une école de musique. Particulièrement énergivore, la Cité administrative a fait l'objet d'une attention particulière, d'autant plus qu'elle a " *la particularité d'être composée de 19 zones, aux usages fluctuants* ". L'intégration d'un **système de pilotage à distance** a permis de gagner en efficacité. De quoi gérer finement, zone par zone, les installations en fonction de leur occupation. Au total 86 vannes installées sur les radiateurs des bâtiments et 22 capteurs de températures et de présence ont été installés. Résultat : les objectifs d'économies et de réduction de CO<sub>2</sub> ont rapidement été atteints.

> [www.smartcitymag.fr](http://www.smartcitymag.fr) – 4/03/22

**Normandie. Air Liquide** envisage de **créer un électrolyseur de 200 MW en Normandie**, à Port-Jérôme. Le projet, baptisé " **Normand'Hy** " permettra de produire de l'hydrogène renouvelable à grande échelle. Il devrait être doté d'une capacité de 200 MW. " *Il s'agira d'un des premiers électrolyseurs de cette taille en exploitation dans le monde* ", indique Air Liquide. Il permettra d'alimenter les industriels du bassin normand. La mise en service est prévue en 2025. La société a également signé un accord avec **TotalEnergies** en vue de passer un contrat d'alimentation en électricité renouvelable à long terme (PPA) pour une partie des besoins de l'électrolyseur. Si le projet a obtenu le soutien de l'État, il reste toutefois conditionné à la validation finale de la Commission européenne.

> [www.environnement-magazine.fr](http://www.environnement-magazine.fr) – 11/03/22

**Occitanie / PACA.** Le 14 mars dernier, le **Premier ministre Jean Castex** a lancé **2 Appels d'offres** pour réaliser d'ici à 2030 les **deux premiers parcs éoliens flottants en mer Méditerranée**. L'un sera implanté à une vingtaine de kilomètres au large de Port-la-Nouvelle (11), l'autre à une vingtaine de kilomètres de Fos-sur-Mer (13). Ils permettront d'alimenter en électricité un million de personnes. Les appels d'offres seront attribués en 2023. Une vingtaine d'éoliennes, produisant unitairement 250 MW composera chaque site. Des extensions pourront être envisagées " *pour atteindre 750 MW et couvrir 10 % de la consommation des régions Occitanie et PACA* ".

> [Ouest France](#) – 14/03/22 - [Enerpresse](#) – 16/03/22

**Nouvelle Aquitaine / Occitanie.** Le 2 mars dernier l'établissement public local du **Grand Projet du Sud-Ouest (GPSO)** était créé par ordonnance. Quelques jours plus tard, en déplacement à Toulouse (31), le **Premier ministre** a signé aux côtés de **SNCF Réseau et de 25 collectivités territoriales**, le protocole de financement définitif du GPSO, doté de 14 Mds €, co-financés à parité à hauteur de 40 % par l'État et les collectivités, l'Union européenne devant financer les 20 % restant. Il acte ainsi le **lancement des travaux de la ligne TGV Toulouse-Bordeaux début 2024**, pour une mise en service en 2032. Dans une première phase, le GPSO permettra de relier Paris-Toulouse en 3 heures et Bordeaux-Toulouse en une heure. Une seconde étape prévoit de relier Dax à Bordeaux en 55 minutes, grâce à la **construction de deux nouvelles lignes de 327 km**. Le projet inclut également la **construction de 3 nouvelles gares à Montauban (82), Mont-de-Marsan (40) et Agen (47)**.

> [www.lmeoniteur.fr](http://www.lmeoniteur.fr) – 14/03/22

## EN EUROPE

**Bruxelles. La Commission européenne a lancé un appel à contributions**, ouvert jusqu'au 22 mars, pour **réviser la Directive du 30 novembre 2009 relative à la protection des travailleurs contre les risques liés à une exposition à l'amiante**. Depuis 2003, la **Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP)** contraignante, fixée à 0,1 fibre par cm<sup>3</sup> en moyenne sur 8 heures, n'a pas été actualisée. A ses yeux, cette révision s'impose compte tenu des évolutions scientifiques et techniques réalisées et de l'augmentation prévisible de travaux de rénovation des bâtiments partout en Europe. À la suite d'une évaluation publiée en janvier 2017, des différences de niveaux de protection d'un État membre à l'autre ont été mises en exergue. **En France, la VLEP est 10 fois plus faible que la valeur européenne** depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015. L'adoption de la Directive modificative est envisagée au 3<sup>ème</sup> trimestre 2022.

► Téléchargez l'[Appel à contributions](#) (source : <https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives>)

> [www.actu-environnement.com](http://www.actu-environnement.com) – 03/03/22

Alors que les prix du gaz flambent, **la production d'électricité à partir de charbon repart à la hausse** et retrouve le niveau pré-covid 19. " *En 2021, la production d'électricité à partir de charbon a augmenté en Europe pour la première fois depuis 2011. En croissance de 18 %, elle atteint 579 térawattheures (TWh), contre 470 TWh en 2020* ", soulignent les experts. Une tendance alimentée par les pays d'Europe de l'Est, l'Allemagne et la Pologne. Dans ce dernier pays, la production d'électricité à partir de charbon a augmenté de 7 % entre 2019 et 2021. En France, alors que la production nucléaire est au plus bas, le charbon a également progressé de 2 TWh entre 2019 et 2021. Parmi les mesures préconisées pour réduire la dépendance de l'Union européenne au gaz russe, l'**Agence Internationale de l'Energie (AIE)** rejette explicitement un recours massif à cette énergie qui augmenterait les émissions de CO<sup>2</sup>, bien qu'elle admette que cette option fait partie des principales solutions à court terme.

> [Les Echos](#) – 17/03/22

## > NOMINATIONS

**Sébastien Bouleau**, 53 ans, a été nommé **Directeur Général de Constructyts**, l'OPCO de la construction.

> [www.lemoniteur.fr](http://www.lemoniteur.fr) – 7/03/22

**Anne-Lise Deloron**, précédemment coordinatrice interministérielle du Plan de rénovation énergétique des bâtiments au sein de la DGALN, a rejoint le **groupe La Poste** en tant que **Directrice du marché Rénovation énergétique et Directrice adjointe de l'unité d'affaires Efficacité énergétique** (mobilité douce et rénovation).

> [Contexte](#) – 9/03/22

**Damien Pallant**, a été nommé **Directeur Général adjoint à la sécurité** de **SNCF Réseau**. Il succède à Jean-Claude Larrieu.

> [www.batiactu.com](http://www.batiactu.com) – 07/03/22